



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 16 avril 2025

Nombre de Membres présents : 22

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le seize Avril

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HAAS FALANGA.

Date de la convocation :

10 avril 2025

Présents

C. ONTIVEROS – S. LUCZAK - G. BARRIOL – M. AUGIER
- F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT – P.
PORTE – V. LEVEQUE - S. AELVOET - R. BENEJEAN –
M. DUMAS - F. CHEILAN A. RATTIER – J. CHUECOS -
M. SOLER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT – N. LIGNY – C.
UHL – P. CASTEAU

Objet de la délibération

45-2025

Mandat de gestion locative
Local à usage d'un professionnel
de santé sis Rue des Prés

Excusé(s) ayant donné pouvoir

- G. MOURGUES à J. HAAS
FALANGA
- A. VASAI à M. AUGIER
- S. REBUFFAT à S. AELVOET
- S. LEBELLE à M. DUMAS

Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Sandrine AELVOET a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Josiane HAAS-FALANGA

L'ensemble immobilier sis 3 bis Rue des Prés, a été récemment réhabilité par la commune.

Ce local d'environ 55 m2 a vocation à être loué pour un usage de locaux d'un professionnel de santé. Il est proposé d'en confier la gestion locative à l'agence LAFORET de Cabannes, pour assurer les différentes prestations incombant au bailleur et afin de pallier toutes difficultés liées à la location de biens (recherche de locataires, état des lieux, retard de paiement, loyers payés ...).

La rémunération mensuelle versée à l'agence LAFORET est fixée à 7.5 % TTC de la totalité des sommes encaissées (loyers, charges, indemnités d'assurance, dépôt de garantie ...) par le mandataire pour le compte de la commune.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec l'agence LAFORET Cabannes, exploitée par le Société Internet Coaching Immobilier, pour le local sis 3 bis Rue des Prés et pour une durée d'un an extensible jusqu'à 10 ans,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

Pour : G MOURGUES - J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - F. CHEILAN
A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

La présidente,

Josiane HAAS FALANGA



La Secrétaire de séance,

Sandrine AELVOET